

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 22 juillet 2021

Date de convocation : 6 juillet 2021
Date d'affichage : 6 juillet 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 25
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux juillet,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Jean-François LOVISOL, Geneviève JEAN, Jacques NATTA, Jean-Marc BRABANT, Séverine MAUGAN-CURNIER, Michel PARTAGE, Alain GOUIRAND, Karine MOURET, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Romain BRETT, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Catherine SERRA, Michel SIMOS.

Procurations de : Jean-Louis ROBERT à Richard ROUZET, Alain DE VILLEBONNE à Jacques NATTA, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF à Alain GUEYDON, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Nathalie LE BOUC à Alain GOUIRAND, Jean-Luc BOREL à Romain BRETT, Mariane DOMEIZEL à Jean-François LOVISOL, Rose-Marie DUMONTIER à Jean-François LOVISOL, Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUBOIS à Jacques NATTA.

Absents et excusés : Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Josiane GIRAUDON,

Josiane PANATTONI est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-076

Projet de territoire

Rapporteur : Geneviève JEAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de COTELUB,

Considérant ce qui suit :

Notre projet de territoire propose une vision stratégique du développement de notre territoire, et définit tous les domaines d'action pour le mandat et au-delà, en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, d'environnement et de gestion des ressources pour lesquels nous nous engageons...

Ce document s'inscrit dans une démarche de développement durable, qui tient compte à la fois des changements climatiques et des évolutions technologiques qui nous sont imposées, d'une politique du logement que nous souhaitons adaptée à notre environnement économique et social, de la mixité en terme d'âge et de catégories socio-professionnelles, notamment, que nous souhaitons maintenir, de l'agriculture, du tourisme, avec une volonté de préserver l'identité de notre territoire, ancrée dans la ruralité.

Document de prospective, et de stratégie de développement territorial, il est à la fois l'horizon et le chemin des années qui viennent. En cela, notre projet de territoire indique notre volonté collective et nos choix pour la mise en œuvre de nos politiques.

C'est un document que nous souhaitons fédérateur pour l'ensemble du territoire, les communes, les acteurs socio-économiques, les services publics.

Il est porteur d'une véritable ambition pour son développement et sa préservation autour d'une identité forte et d'un patrimoine naturel exceptionnel.

Madame le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'adopter le projet de territoire

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Adopte** le projet de territoire

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

35 voix POUR

1 ABSTENTION (Samantha Khalizoff) majorité des suffrages exprimés,

